



COMMUNIQUE DE PRESSE

Emploi des sages-femmes : l'Ordre engage une étude sur l'évolution démographique prévisible de la profession

Face aux difficultés d'accès à l'emploi rencontrées par les jeunes diplômés, le Conseil national de l'Ordre des sages-femmes engage une étude sur l'évolution démographique prévisible de la profession.

L'Ordre des sages-femmes a pris conscience progressivement des effets préjudiciables générés par la croissance continue de son effectif de professionnels actifs : pour la majorité des nouveaux diplômés, l'entrée sur le marché du travail dans de bonnes conditions est d'ores et déjà devenue problématique et **ces difficultés vont fortement s'aggraver dans les années à venir.**

Depuis 20 ans, un écart important s'est creusé entre l'effectif de sages-femmes actives, en très forte croissance, et le nombre de naissances en quasi-stagnation ainsi que celui des femmes âgées de plus de 15 ans. Cet écart devrait s'amplifier dans les années à venir, de manière certaine jusqu'en 2020, et bien au-delà de cette période si le niveau actuel du numerus clausus est maintenu, puisque le nombre de nouveaux diplômés sera chaque année très supérieur à celui des départs en retraite.

Confronté à cette situation démographique très particulière, le Conseil national de l'Ordre des sages-femmes exprime aujourd'hui **une forte inquiétude quant à l'insertion des futurs diplômés sur le marché du travail.**

L'Ordre va donc réaliser une étude tendancielle permettant de tracer **l'évolution de la démographie des sages-femmes pour les dix prochaines années selon plusieurs hypothèses.** Il semble en effet nécessaire d'éclairer sous cet angle les travaux qui devraient également être menés au plus vite sur la gestion prévisionnelle des métiers et des compétences.

En menant à bien ses travaux sur la démographie courant septembre 2016, le Conseil national de l'Ordre des sages-femmes souhaite participer et contribuer activement à la procédure de fixation du numerus clausus qui se tient généralement à la mi-octobre chaque année.

Pour **Marie Josée Keller**, Présidente du Conseil national de l'Ordre des sages-femmes, « *la question du nombre de sages-femmes à former est une question cruciale pour l'avenir de notre profession. L'enjeu est de taille, et c'est dans cette perspective que l'Ordre se mobilise afin de formuler des propositions visant à donner les moyens à nos futurs diplômés d'accéder à un emploi et leur permettre d'exercer pleinement leurs compétences médicales* ».

Contact Presse

Betty Machline – Tél. : 01 45 51 82 50 – Email : bettymachline@ordre-sages-femmes.fr